



Arrêté municipal conjoint

Portant modification des conditions de circulation entre le lieudit *La Pinderie* commune de Bazouges la Pérouse et le lieudit *Le Pont* de la commune de Noyal sous Bazouges

Monsieur le Maire de Noyal sous Bazouges

Monsieur le Maire de Bazouges la Pérouse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L2213-6-1 portant sur les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnements ;

VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 à L411-7, R411-21-1 et R411-25 portant sur les pouvoirs de police de la circulation ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment son livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire » ;

CONSIDERANT les travaux prévus par la société *ATS – Application de Travaux Spéciaux* au lieu-dit le Pont – 35560 Bazouges la Pérouse ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : la circulation des véhicules et des piétons est interdite, du lundi 15 septembre 2025 8h au lundi 20 octobre 17h, entre le lieudit « La Pinderie » sur la commune de Bazouges la Pérouse et le lieudit « Le Pont » sur la commune de Noyal sous Bazouges ;

ARTICLE 2 : l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de chantiers, aux ouvriers ainsi qu'aux véhicules de secours accédant au dit chantier ;

ARTICLE 3 : pour se rendre du lieudit « La Pinderie » sur la commune de Bazouges la Pérouse au lieudit « Le Pont » sur la commune de Noyal sous Bazouges les véhicules devront emprunter la déviation mise en place suivant le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'entreprise *ATS – Application de Travaux Spéciaux* sera chargée de la signalisation de la déviation. L'entreprise sera tenue responsable de tout accident qui pourrait survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5 : Les Maires de Noyal sous Bazouges et de Bazouges la Pérouse, le chef de la Gendarmerie d'Antrain seront chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 08/09/2025,

Le Maire de Noyal sous Bazouges

B. MALLET



Le Maire de Bazouges la Pérouse

P. HERVÉ



Bazouges la Pérouse

Itinéraire de déviation

